



Le Conseil permanent du cinquantenaire

PARIS 12/13 DECEMBRE 2002

Pas moins de 37 délégations se sont chaleureusement retrouvées à Paris à l'occasion du Conseil permanent du cinquantenaire de l'UIHJ.

Dans son discours d'ouverture, Me Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a évoqué la genèse de l'Union. Fruit de l'imagination du président Jean Soulard et d'une volonté française appuyée par la Belgique, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-bas et la Suisse, l'Union a été portée sur les fonts baptismaux le 28 juin 1952 à l'occasion d'un premier congrès international organisé à Paris. Le président Isnard a également rappelé les différents buts de L'Union, parmi lesquels notamment la diffusion et la défense des principes énoncés par les dispositions de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et la mise en œuvre d'initiatives tendant à la promotion du statut indépendante plus adéquat.

Et, à la veille de tourner la page de ces cinquante années d'existence, le président a appelé de ses vœux l'adoption d'un statut uniforme de l'huissier de justice.

L'année du cinquantenaire a assurément été la plus riche en terme événementiel. Jamais l'UIHJ n'a été aussi présente partout dans le monde.

Elle a organisé ou participé à un total de 38 manifestations internationales : 19 colloques, 9 réunions au titre de l'ONU, du conseil de l'Europe ou de l'Union européenne, et 10 réunions du bureau plénier ou restreint.

Me Roger Du jardin, membre du bureau de l'UIHJ, et le président Isnard ont rendu compte du captivant du voyage de la délégation de l'UIHJ à

Tokyo. Des contacts ont été pris au plus haut niveau de la Cour suprême du Japon et un grand intérêt a été manifesté par les magistrats et représentants de cette noble institution.

La délégation a également rencontré le spécialiste reconnu en matière de procédure, en la personne du professeur Yamamoto. Celui-ci s'est montré vivement intéressé par les travaux de l'Union. A l'issue des rencontres, nos confrères japonais ont émis le souhait ardent d'adhérer à l'Union, ce qui est porteur de grands espoirs pour l'avenir.

L'UIHJ, représentée par son 1er vice-président, Leo Netten, et par Mathieu Chardon, a été invitée par M. Mario TENREIRO, chef de l'unité de la coopération judiciaire en matière civile (direction générale et affaires intérieures de la Commission européenne), à participer à la séance inaugurale du Réseau judiciaire européen du 4 décembre 2002 à la Commission européenne à Bruxelles. Ce réseau permet de faciliter l'accès des citoyens à la justice dans le cadre des litiges civils et commerciaux ayant une incidence transfrontière, en mettant des informations pratiques à leur disposition. Le site

Internet du RJE doit être mis en ligne courant 2003 par la Commission européenne.

La participation de l'UIHJ à cet événement marque assurément de son sceau l'intégration de notre organisation au sein de l'Union européenne et marque la reconnaissance des capacités intellectuelles de la profession d'huissier de justice en Europe et dans le monde.

A l'occasion du Conseil permanent, plusieurs délégations, dont la Pologne, par l'intermédiaire de notre confrère Dariusz Potkanski et de Me Iwono Karpiuk Suchecka, actuelle présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, ont félicité l'UIHJ pour ses cinquante ans, ainsi que son président pour le travail accompli et pour son soutien sans faille. Ce vibrant plaidoyer a été relayé par l'assistance tout entière. Tout le monde s'est ensuite retrouvé le soir à Paris dans les salons feutrés du Fouquet's, sur les célèbres Champs Elysées, pour célébrer cet heureux événement et partager, comme à l'accoutumée, de précieux moments de convivialité et de confraternité internationales.

PARIS

Fiftieth anniversary permanent Council

PARIS DECEMBER 12/13, 2002

No less than 37 delegations met warmly in Paris for the permanent Council of the fiftieth anniversary of the UIHJ.

In his opening speech, Me Jacques Isnard, chairman of the UIHJ, evoked the beginnings of the Union. Fruit of the imagination of chairman Jean Soulard and French determination supported by Belgium, Greece, Italy, Luxembourg, Holland and Switzerland, the Union was brought to the baptismal fonts on June 28, 1952, at the first international congress organised in Paris. Chairman Isnard also recalled the various aims of the Union, including in particular the dissemination and defence of the principles laid down in the provisions of article 6 of the European Convention on human rights and the implementation of initiatives to promote the most suitable independent status. And, on the eve of

turning the page on fifty years of existence, the chairman called for the adoption of a uniform status for bailiffs.

The fiftieth year has undoubtedly been the most eventful.

Never has the UIHJ been so present around the world. It has

Organised or participated in a total of 38 international events: 19 symposia, 9 meetings under the aegis of the UNO, the Council of Europe or the European Union, and 10 plenary or restricted bureau meetings.

Me Roger Dujardin, member of the UIHJ bureau, and chairman Isnard reported on the captivating voyage of the UIHJ delegation to Tokyo. Contacts



were made at the highest level of the Japanese Supreme Court and great interest was shown by the magistrates and representatives of that noble institution. The delegation also met the Recognised specialist in procedural matters, professor Yamamoto.

He was very interested in the work of the Union. Following these meetings, our Japanese colleagues expressed their ardent desire to join the Union, which gives great hope for the future.

The UIHJ, represented by its 1st vice-chairman, Leo Netten, and Mathieu Chardon, was invited by Mr Mario TENREIRO, head of the unit for judicial Cooperation in civil matters (general management and internal affairs of the European Commission), participated in the Opening session of the European Judicial network on December 4, 2002 at the European Commission in Brussels. This network enables citizens' access to justice to be facilitated in the context of civil and commercial disputes with a cross-border and around the world.

At the permanent Council, Several delegations, including Poland, through the intermediary of our colleague Dariusz Potkanski and Me Iwono Karpiuk Suchecka, current chairwoman of the national chamber of bailiffs of Poland, congratulated the UIHJ on its fifty years, as well as its chairman for the work achieved and his unfailing support. This vibrant plea was taken up by the entire congregation. Everyone met up again in the evening in the plush surroundings of Fouquet's, on the famous Champs Elysées, to celebrate the happy event and, as usual share wonderful moments of international conviviality and confraternity.

Impact, by placing practical information at their disposal. The EJM Internet site should be put on line by the European Commission some time in 2003. The UIHJ's participation in this event undoubtedly seals the integration of our organisation within the European Union and marks the recognition of the intellectual capacities of the Profession of bailiff in Europe



Bernard MENUT

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

C'est dans le cadre somptueux du Sénat que Me Bernard MENUT, ancien président de la Chambre nationale française et membre du bureau exécutif de l'UIHJ a reçu des mains de M. Christian PONCELET, président du Sénat (deuxième personnage de l'Etat après le président de la République) les insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Ceux qui côtoient Bernard MENUT connaissent son incomparable capacité de travail liée à une rigueur exemplaire et à une rectitude morale qui lui ont permis d'accéder aux plus hautes responsabilités de notre corporation (rapporteur général de congrès, vice président de l'ENP, président de la CNHJ, membre du bureau exécutif de l'UIHJ..) Son engagement dans la profession est aussi ancien que ses premiers pas dans son office de Mirebeau qu'il a développé et qu'il partage aujourd'hui avec son associé Me Christophe BAFFOU.

Converti très tôt aux vertus de la formation Bernard MENUT ménage toujours, au travers de ses mille et une occupations, un temps pour cette activité qu'il chérit particulièrement en contemplation

d'un goût pour la science juridique qu'il entretient avec talent au travers de ses nombreuses publications.

C'est toute l'Union internationale qui se trouve honorée par cette reconnaissance républicaine.

La rédaction d'UIHJ Magazine adresse au président Bernard MENUT ses plus vifs compliments pour cette distinction auxquels elle entend associer Pierrette son épouse.

Bernard MENUT

Chevalier in

It was in the sumptuous setting of the Senate that Me Bernard MENUT, Former chairman of the French National Chamber and member of the UIHJ executive board received from the hands of Mr Christian PONCELE, president of the Senate (second State personage after the President of the Republic) the insignia of Chevalier in the National Order of Merit.

Those who know Bernard MENUT well are aware of his incomparable capacity for work, combined with exemplary diligence and moral





*Le Président du Sénat Christian PONCELET décore
Me MENUT*

*The senate president Christian Poncelet decorates
the attorney Menet*

the National Order of Merit

rectitude which have enabled him to reach the highest responsibilities in our corporation (conference recorder, vice-chairman of the ENP, chairman of the CNHJ, member of the executive board of the UIHJ, etc.)

His commitment to the profession dates back to his first steps in his Mirebeau office which he developed and today shares with his partner Me Christophe BAFFOU.

Converted very early to the virtues of training Bernard MENUT still finds

time, among his thousand and one occupations, for this activity which is Particularly dear to him, in contemplation of a taste for legal science which he maintains with talent through his many publications.

The entire International Union is honoured by this recognition from the Republic.

The editorial staff of UIHJ Magazine send chairman Bernard MENUT their warmest compliments for this distinction, in which they wish to include his wife Pierrette.

Colloque International

« Pour la concrétisation d'un Etat de droit »

Alger 10/11 avril 2002

Le cadre prestigieux l'Ecole de la magistrature avait été retenu pour abriter le premier colloque international organisé par la chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie. C'est la première fois que le président HAMMADI et nos confrères algériens accueillaient l'UIHJ.

Il faut saluer cette initiative qui vient d'ailleurs consacrer les longs efforts accomplis par nos confrères d'Algérie, qui compte aujourd'hui 800 huissiers de justice libéraux, soit le contingent le plus élevé après la France.

Toutefois, la chambre créée voilà quelques années seulement doit faire face aux inconvénients liés à son jeune âge.

L'organisation se met progressivement en place et le pays (32 millions d'habitants) est très vaste. Les huissiers de justice, dont le statut est identique à la France, sont nommés par le gouvernement dans un office qu'ils ne choisissent pas toujours et qui est parfois éloigné de leur région d'origine. Ils ne peuvent postuler en faveur d'une plus grande ville qu'après plusieurs années passées parfois au fond du désert. C'est ce que nous a expliqué Me SOUAD DENIDNI, jeune consœur qui vient d'achever un séjour de six ans à Cherchell aux frontières du pays : à Cherchell, en plein désert, nous a-t-elle dit le pays est difficile.

« L'exécution n'est pas une tâche aisée et nous sommes deux femmes à officier. » Quoiqu'il en soit la présence de l'huissier de justice est assurée et l'exécution fermement réalisée : « C'est ainsi, conclut-elle que l'Etat de droit d'affirme en Algérie ».

Dans quelques jours Me DENIDNI quittera Cherchell. Elle vient, en effet, d'être nommée à Alger, sa ville natale, qu'elle n'a jamais quitté, en réalité, durant ces six années.

L'Etat de droit évoqué par Me DENIDNI, tel était le thème de ce colloque international qui avait rassemblé 300 participants. L'organisation placée sous la houlette du président régional Brahim BOUCHACHI s'est révélée parfaite, suscitant des



*Le Pdt ISNARD entouré des confrères algériens
President Isnard surrounded by algerian colleagues*

commentaires flatteurs parmi les autorités et les invités.

L'ouverture de ces journées était placée sous la présidence de Me Mohamed AMARA, directeur des affaires civiles. Dans son allocution M. AMARA devait mettre en évidence l'action des huissiers de justice dans le pays, reconnaissant qu'elle était déterminante notamment dans le domaine de l'exécution. Rappelant qu'un jugement qui n'est pas exécuté est un camouflet pour la justice et pour le pays, le haut magistrat devait insister sur le rôle des huissiers de justice dans leurs relations avec les justiciables en indiquant qu'en leur qualité de seul intervenant extérieur, au contact des citoyens, ils étaient investis d'une mission difficile à savoir celle de persuader d'abord, de forcer ensuite, le débiteur à respecter les décisions de justice.

Enfin dans un passage consacré à la formation le Directeur des affaires civiles devait affirmer l'intérêt majeur que porte le gouvernement à la formation. Il incitait vivement les huissiers de justice à s'atteler à l'organisation d'un service de



formation et annonçait le projet de création d'une institution ad'hoc.

Cette première partie solennelle du colloque, après les propos d'accueil du président régional Brahim BOUCHACHI et les paroles de bienvenue du président de la chambre nationale Me HAMMADI, était l'occasion encore d'entendre les délégations étrangères avec le président Fredy SAFAR, ancien président de la Chambre nationale française et représentant le président BELOT, le président Mourad SKANDER, président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie et le président de l'UIHJ, Me Jacques ISNARD. L'UIHJ était encore représentée par le délégué permanent pour le Maghreb et le Moyen-Orient Me Amor CHETOUI.

Enfin à l'issue de cette cérémonie se déroulait un échange de médailles, avec un échange entre l'UIHJ et la chambre algérienne.

Le programme des deux journées du colloque déclinait les thèmes très variés qui virent se succéder de brillants orateurs alternant la technique et la pratique. Les deux journées de travaux étaient placées sous la présidence de M. Salah MAAMIR, sous directeur des auxiliaires de justice au ministère de la justice.

Le président SAFAR dans un exposé fouillé, et très documenté, présentait une étude comparative du statut des huissiers de justice algériens, français, marocains et tunisiens en recherchant les aspects les plus saillants, telles les conditions de recrutement et de stage ou encore les questions liées à l'organisation de la profession, ou à la discipline. L'activité de l'huissier de justice et ses pouvoirs d'attribution nous ont révélé de très fortes similitudes dans les quatre cas. A noter toutefois que les possibilités offertes aux huissiers de justice de donner des conseils n'existe qu'en droit français.

Autre source d'intérêt : le constat, dont on peut noter quelques divergences dans son appréciation en matière d'authenticité.

En Tunisie, le constat est un acte authentique pour le tout.

Enfin dernières explications : celles concernant le recouvrement des créances qui existe dans les quatre pays suivant la même technique du recouvrement amiable et judiciaire.

Les intervenants dans la salle devaient élargir le sujet en s'interrogeant sur les problèmes relatifs à la compétence territoriale au recouvrement par le Trésor Public et à la discipline professionnelle.

A propos de l'UIHJ l'un des intervenants reprochait à notre organisation de mettre en exergue trop souvent le problème des cotisations. « On demande des cotisations pour l'UIHJ, mais on est une jeune profession... le rôle de l'Union est de nous aider, pas de nous demander de payer des cotisations » et concluait-il « de toute façon, on ne peut pas parler quant on est à Paris, à l'Union ». Le président de l'UIHJ était ensuite invité à s'exprimer sur le sujet de « l'Union Internationale des Huissiers de Justice : mode de création et objectif » qu'il présenta après un rappel historique en développant quelques chapitres essentiels tels ceux concernant les objectifs, les actions, le financement, la formation et encore la communication.

Plaidant en faveur de la Convention de la Haye de 1965 dont « l'intérêt de s'atteler à la mise en œuvre de la mondialisation du droit est directement attaché à l'adhésion du plus grand nombre possible de membres à cet instrument ». Il donnait rendez-vous à toute la profession à Tunis pour le congrès de 2003.

Me Benhadna NOUREDDINE, membre de la Chambre nationale devait aborder le troisième thème consacré à « l'exécution des décisions des actes judiciaires et sentences arbitrales étrangères ». Les excellentes explications de l'orateur permirent d'appréhender aisément ce sujet pourtant aride.

Ainsi donc, excepté les signataires de la



*Une salle attentive
Attentive audience*

Convention de Ryad qui facilite le domaine de la reconnaissance et de l'exécution des jugements dans le domaine transnational, l'exequatur est, en Algérie, régie par les règles traditionnelles (respect de l'ordre public, respect de la force de chose jugée, des compétences etc...) A noter qu'à défaut de convention, le juge a un pouvoir discrétionnaire pour rendre exécutoire une décision étrangère.

Le dernier orateur, le professeur ZERROUTI Tayeb présentait « l'exécution des actes authentiques ».

Cet exposé permettait d'apprécier la similitude de concept entre les législations notamment algérienne, tunisienne et française. La procédure d'exécution des titres authentiques est très voisine de celle pratiquée en France, excepté que seul le président du tribunal est habilité à rendre l'ordonnance exécutoire.

Autres différences entre les législations algérienne, française et tunisienne : elles concernent les effets de l'acte authentique en matière d'expulsion.

En Tunisie l'acte suffit à lui-même pour permettre l'expulsion si le locataire ne s'exécute pas en fin de bail (authentique). En France et en Algérie, le juge doit constater la survenance de la clause et ordonner l'expulsion.

Une foule de questions devaient succéder aux

propos du professeur Tayeb avant que M. Salah MAAMIR ne mette un terme à cet atelier fort intéressant.

Après la clôture, une délégation de la Chambre nationale d'Algérie accompagnée du président SAFAR, du président CHETOUI et du président ISNARD était reçue au ministère de la justice par le secrétaire général. Celui-ci devait, au cours d'un agréable entretien, aborder les problèmes du droit et de la justice en général, face à la mondialisation et les nécessités de parvenir à tisser un espace mondial de justice.

Au cours des discussions, il était indiqué, à la satisfaction du président ISNARD, que le gouvernement algérien était intéressé par une perspective d'adhésion à la Convention de la Haye de 1965.

Lors de la réception de clôture, le président ISNARD devait chaleureusement féliciter le président HAMMADI et tous ceux qui ont collaboré à l'organisation de cette manifestation mettant en exergue le président BOUCHACHI, président la Chambre régionale d'Alger et de Me DARBEIDA, relais permanent avec les délégations étrangères.

Nul ne contestera enfin, le rôle important tenu par le président SAFAR, heureux de retrouver sur son sol d'origine et absolument intarissable lorsqu'il s'agit d'évoquer Alger... Il y a 50 ans.

International Symposium "For a true state of law"

Alger 10/11 april 2002

The prestigious setting of the Ecole de la magistrature was chosen for the first international symposium organised by the national chamber of bailiffs in Algeria . This is the first time that chairman HAMMADI and our Algerian colleagues have hosted the UIHJ.

We should salute this initiative which moreover recognises the great efforts made by our Algerian colleagues, who now have 800 independent bailiffs, the largest contingent after France.

However, this chamber created only a few years ago has to deal with the disadvantages linked to its

"tender years".

The organisation is progressively being set up and the country (32 million inhabitants) is very vast. Bailiffs, whose status is the same as in France, are appointed by the government to an office which they do not always choose and which is sometimes far away from their home region. They can only





Second on the left: The director of civil affairs and of justice in Algeria.
2ème à gauche: le Directeur des Affaires Civiles et du Sceau d'Algérie

apply for a larger town after spending several Years sometimes in the depths of the desert. This is what Me SOUAD DENIDNI explained to us, a young colleague who has just spent six years in Cherchell on the borders of the country: in Cherchell, in the middle of the desert, she told us the country is difficult.

"Enforcement is not an easy job, and we are two women doing the job." Whatever the case, the presence of a bailiff is ensured, and enforcement firmly carried out: "Thus," she concludes, "the state of law is established in Algeria."

In a few days Me DENIDNI will leave Cherchell. She has just been appointed to Algiers, the town of her birth, which in reality she never left over these past six years.

The state of law evoked by Me DENIDNI was the theme of this international symposium which brought together 300 participants. The organisation, under the responsibility of regional chairman Brahim BOUCHACHI was perfect, winning praise from the authorities and the guests. The opening of this event was chaired by Me Mohamed AMARA, director of civil affairs. In his speech Mr. AMARA was to show the action of bailiffs in the country, recognising that it was decisive, particularly in the field of enforcement. Noting that a judgement which is not enforced is a snub for justice and for the country, the top magistrate was to emphasise the role of bailiffs in their relations with those under their jurisdiction indicating that in their capacity as sole external operators, in contact with citizens, they had a difficult mission, first to persuade and then to force, debtors to comply with legal decisions

.Finally, in a passage devoted to training the director of civil affairs was to affirm the government's great interest in training. He strongly encouraged bailiffs to commit to the organisation of a training department and announced a plan for creation of an ad hoc institution.

This first solemn part of the symposium, after the welcoming speech from regional chairman Brahim BOUCHACHI and words of welcome from the chairman of the national chamber, Me HAMMADI, was the opportunity to hear from foreign delegations with chairman Fredy SAFAR, former chairman of the French national chamber representing chairman BELOT, chairman Mourad SKANDER, chairman of the national chamber of bailiffs of Tunisia and the chairman of the UIHJ, Me Jacques ISNARD. The UIHJ was also represented by the permanent delegate for North Africa and the Middle East, Me Amor CHETOUI. Finally, at the end of this ceremony there was an exchange of medals, with an exchange between the UIHJ and the Algerian chamber.

The programme for the two days of the symposium covered very varied themes, with brilliant orators alternating the technical and the practical. The two working days were chaired by Mr Salah MAAMIR, sub-director of justice auxiliaries at the Ministry of Justice.

Chairman SAFAR in an in-depth and very documented speech, presented a comparative study of the status of Algerian, French, Moroccan and Tunisian bailiffs, bringing out the most salient aspects, such as the conditions of recruitment and internship or questions relating to the organisation of the profession, or discipline. The activity of bailiffs and their powers showed us very great similarities in all four cases. It should however be noted that the possibilities offered to bailiffs to give advice only exist in French law.

Another source of interest: the report, which contained some divergences in its evaluation in terms of authenticity.

In Tunisia, the report is an official instrument for everything.

Final explanations: those concerning debt recovery which exists in the four countries following the same technique of friendly and legal recovery.

The speakers in the room were to expand the subject by discussing the problems of territorial jurisdiction for recovery by Treasury and professional discipline.

In regard to the UIHJ one of the speakers reproached our organisation for too often bringing out the problem of subscriptions. "You ask for subscriptions to the UIHJ, but we are a young profession... the role of the Union is to help us, not to ask us to pay subscriptions" and he concluded, "In any case, one cannot speak when one is in Paris, at the Union."

The chairman of the UIHJ was then invited to speak on the subject of "the International Union of Judicial Officers: method of creation and objective" which he presented after a historical summary by developing some essential chapters such as those concerning objectives, actions, financing, training and communication. Arguing in favour of the Hague Convention of 1965 of which "the advantage of committing to the implementation of the globalisation of law is directly related to the largest possible number of members joining this instrument". He invited the whole profession to Tunis for the congress of 2003. Me Benhadna NOUREDDINE, member of the National Chamber was to cover the third theme devoted to "the enforcement of decisions of foreign court processes and judgements". The excellent explanations of the speaker facilitated understanding of this very dry subject. Thus, except for signatories of the Ryad Convention which facilitates the field of recognition and enforcement of judgements in the transnational field, the authority is governed, in Algeria, by traditional rules (respect for public order, respect for the force of *res judicata*, jurisdictions, etc). It should be noted that absent

any convention, the judge has discretionary powers to render a foreign decision enforceable. The last speaker, professor ZERROUTI TAYEB presented "the enforcement of legal instruments". This speech showed the similarity of concepts between legislations, in particular Algerian, French and Tunisian.

The enforcement procedure for official documents is very close to that practised in France, except that only the chairman of the court is authorised to make an order enforceable.

Other differences between Algerian, French and Tunisian legislation concern the effects of an instrument in matters of eviction.

In Tunisia the instrument is sufficient in itself to allow eviction if the tenant does not comply at the end of the lease (official). In France and Algeria, the judge must note application of the clause and order the eviction.

A mass of questions were to follow the speech by professor TAYEB before Mr Salah MAAMIR ended this very interesting workshop.

After the closure, a delegation from the national chamber of Algeria accompanied by chairman SAFAR, chairman CHETOUI and chairman ISNARD went to the Ministry of Justice where the general secretary, during a pleasant discussion, discussed problems of law and justice in general, in the context of globalisation and the need to create a world justice arena.

During the discussions, it was indicated to the satisfaction of chairman ISNARD that the Algerian government was interested in the prospect of signing up to the Hague Convention of 1965.

At the closing reception, chairman ISNARD warmly congratulated chairman HAMMADI and all those who collaborated in organising this event, singling out chairman BOUCHACHI, chairman of the regional chamber of Algiers and Me DARBEIDA, permanent contact with foreign delegations.

Finally, no-one will dispute the important role of chairman SAFAR, happy to be back on home soil and absolutely impossible to silence when talking about Algiers... 50 years ago.

The organisations warmly thank Mr Mabrouck HOCINE, director of the Institut National de la Magistrature for the quality of his welcome.



Bientôt des huissiers de justice libéraux en Allemagne ?

La privatisation de la profession en Allemagne voilà une galerie que creuse l'Union depuis sa création ! Les rencontres ménagées le 17 mars dernier par le président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Allemagne Me Edouard BEISCHALL et le vice président Gerd SCHULTZ avec d'une part, M. Alfred HARTENBACH, secrétaire d'Etat fédéral à la justice, Mme Brigitte ZYPRIES, Ministre fédérale de la justice et d'autre part Me Jacques ISNARD et Leo NETTEN laissaient entrevoir le « bout du tunnel ».

Objet, depuis plus de quarante ans de toutes les supputations, des plus folles espérances et des pires déceptions, le statut libéral de l'huissier de justice allemand allait-il enfin sortir de ses limbes ? Tel était l'enjeu de cette importante réunion tenue au ministère de la justice à Berlin.

Il faut bien admettre que les gerichtsvollziher qui sont actuellement environ 4.600, tous fonctionnaires modulent depuis des décennies leur aspiration suivant un mouvement pendulaire : tantôt en faveur d'un changement vers le statut libéral, tantôt vers le « statu quo », mais à chaque fois au moment des choix une majorité s'est jusqu'alors toujours prononcée en faveur du maintien dans la fonction publique. Toutefois, depuis que le président BEISCHALL se trouve à la tête de l'association fédérale, c'est-à-dire depuis six ans, le mouvement vers le libéralisme n'a cessé de s'accroître, si bien qu'aujourd'hui la majorité a définitivement opté pour le statut à modèle français.

Tout semblait réuni le 17 mars pour applaudir à la concrétisation de l'action la plus longue jamais entreprise par l'Union : celle de parvenir, aux côtés des collègues allemands, à convaincre Mme ZYPRIES de la légitimité de la démarche des gerichtsvollziher et ceci à la faveur de trois éléments :

- un projet de recommandation du Conseil de

L'Europe sur l'efficacité de la justice visant tout particulièrement le statut « européen » de l'huissier de justice

- une orientation très claire de l'Etat allemand en matière de réduction des emplois publics
- une volonté de changement de statut des huissiers de justice allemands désormais acquis aux vertus de la profession libérale.

Seule restait à obtenir la décision politique. Pour le secrétaire d'Etat à la justice M. HARTENBACH, il semblait que l'évolution du statut suivant les circonstances présentes plaiderait incontestablement pour le changement souhaité.

Toutefois, cette conviction n'a pas semblé gagner Mme ZYPRIES, réticente à bien des égards à accéder aux demandes de la DEUTSCHER GERICHTSVOLLZIEHER BUND, (association nationale) suspecte à ses yeux (nous a-t-il semblé) de promouvoir cette réforme pour le seul avantage économique des huissiers de justice.

Pourtant le dossier du président BEISCHALL, remarquablement préparé, avec une consultation d'un éminent spécialiste ne manquait pas d'arguments. Mais en toute apparence, beaucoup des excellents détails techniques portés dans le dossier du président BEISCHALL avaient échappé aux conseillers, de surcroît et à l'évidence peu aux faits des travaux, en cette matière, du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne.

En définitive, il fut décidé d'adopter le renvoi, pour une étude plus approfondie, devant une commission « ad hoc ».

Selon le président BEISCHALL cette décision constitue néanmoins un point très positif dans l'action en faveur du changement de statut, même si les travaux de la commission auront pour conséquence de prolonger encore l'attente.

A l'instant de clôturer la présente édition nous apprenions que cette commission avait été immédiatement constituée et qu'un siège avait été réservé en qualité d'expert à l'Union Internationale.

Independent bailiffs soon in Germany?

*Mrs Brigitte Zypries,
the justice minister
and Mr Edouard Begcholl receiving
the delegation
of the International Union of Bailiffs*
*Madame Brigitte ZYPRIES Ministre
de la Justice, Edouard
BEISCHALL receivent
la délégation de l'UIHJ*



The privatisation of the profession in Germany a subject which has undermined the Union since it was founded!

The meetings held on March 17 by the chairman of the national chamber of bailiffs in Germany Me Edouard BEISCHALL and the vice-chairman Gerd SCHULTZ with firstly Mr Alfred HARTENBACH, federal secretary of state for justice and Mrs Brigitte ZYPRIES, federal minister of justice, and secondly with Me Jacques ISNARD and Leo NETTEN gave a glimpse of light at the end of the tunnel.

After more than forty years of every possible supposition, the wildest hopes and bitterest disappointments, would the independent status of the German bailiff finally arise from limbo? Such were the stakes of this important meeting held at the Ministry of Justice in Berlin.

It must be admitted that the gerichtsvollzieher, who at present number about 4,600, all government employees, have for decades see-sawed back and forth: sometimes in favour of a change to independent status, sometimes preferring the "status quo", but each time it came to a choice a majority always came down in favour of staying in State employment.

However, in the past six years, since chairman BEISCHALL has headed the federal association, the movement towards liberalism has steadily increased, to the extent that now a majority have definitively opted for a status on the French model. Everything seemed to be coming together on March 17 for finalisation of the longest action ever undertaken by the Union: to try, alongside our German colleagues, to convince Mrs ZYPRIES of the legitimacy of the gerichtsvollziehers' action, using three elements:

- A draft recommendation from the Council of Europe on the effectiveness of justice referring in particular to the "European" status of the bailiff
- A very clear orientation of the German State towards reduction of government jobs

- A desire for change of status among German bailiffs now convinced of the virtues of an independent profession.

All that remained was to get the political decision. For the secretary of state for justice Mr HARTENBACH, it seemed that evolution of the status according to the present circumstances indisputably argued for the desired change. However, Mrs ZYPRIES did not seem convinced, reluctant for many reasons to grant the requests of the DEUTSCHER GERICHTSVOLLZIEHER BUND, (national association) which she suspected (it seemed to us) of promoting this reform solely for the economic benefit of the bailiffs.

Yet the dossier of chairman BEISCHALL, remarkably prepared, with consultation of an eminent specialist, was not lacking in arguments. But clearly many of the excellent technical details contained in the dossier of chairman BEISCHALL had escaped the councillors, moreover obviously little aware of the work, in this regard, of the Council of Europe and the European Union. Ultimately, it was decided to send the matter back for further in-depth study by an "ad hoc" commission.

According to chairman BEISCHALL this decision nevertheless constitutes a very positive point in the action in favour of a change of status, even if the consequence of the work of the commission will be to prolong the wait even further.



Buenos Aires /Cordoba 25/28 septembre 2002

Quatre journées pour une cascade de rencontres et un séminaire international

La délégation de l'Union Internationale qui s'est rendue en Argentine avait une double mission :

- Répondre à une série d'entretiens programmés avec les plus hautes autorités judiciaires, politiques et professionnelles du pays

- Animer un séminaire international à Cordoba.



De g. à d. : Victor MENDIBIL , le Pdt ISNARD et Me Bernard MENUT
From the left to the right Victor MENDIBIL, Pdt ISNARD and Mr Bernard MENUT

La venue de l'Union Internationale en Argentine avait été soigneusement préparée par les membres de l'association Bonarense, son secrétaire général Victor MENDIBIL et les deux secrétaires huissiers Gabriel ROSSI et Manuel FASANO.

Il faut dire qu'en quelques mois les relations entre l'Union et les huissiers argentins se sont intensifiées puisque ces quatre journées venaient après un précédent séminaire organisé en 2001, une participation argentine aux Journées de Paris 2001 et l'adhésion de l'Argentine à l'Union lors du conseil permanent de Rome au mois de mai. Les entretiens se sont situés au niveau politique universitaire et professionnel.

Il ressort de l'ensemble des rencontres, notamment avec le secrétaire d'Etat à la justice de Buenos Aires, les représentants éminents du Sénat (Marcelo DIPIETRO, président de l'association de droits de l'homme) de la chambre des députés (M. Carlos RAIMUN) que l'Argentine vit –ce que chacun sait- une période économique très trouble qui a complètement bouleversé la situation du pays. On a l'impression que tout ici s'est arrêté de fonctionner.

Tout, dans ce pays est influencé par la crise : les projets, les réformes, les engagements. Tout cela est figé. On éprouve la sensation qu'une sorte d'ère intermédiaire s'est ouverte et que nul ne sait quand elle prendra fin.

Au demeurant, les argentins sont ouverts sur l'étranger et manifestent une curiosité aiguë à

l'endroit des événements internationaux et, sorti du domaine politico-économique, il subsiste dans ce pays un réel intérêt pour l'évolution du droit. Au niveau des huissiers de justice, il convient d'indiquer que nos confrères argentins exercent les mêmes activités que les huissiers de justice de France, du Benelux... mais que leur régime est celui de fonctionnaire.

Les huissiers de justice argentins sont séduits par l'organisation française en matière de formation. Ils étudient, à cet effet, les moyens de créer une école semblable à l'Ecole nationale de Procédure française. Pour ce qui est de l'évolution du statut, le discours officiel des représentants syndicaux est le « statu quo »... Mais le pays saura-t-il résister aux sirènes du libéralisme avec, d'une part un nombre sensible de confrères qui voudraient évoluer vers le statut libéral et des autorités qui ne semblent pas hermétique à la privatisation de la profession. Cependant, l'Argentine est un Etat fédéral et dans de telles circonstances les réformes sont toujours compliquées.

Le séminaire de Cordoba était l'occasion de réunir pour la première fois des huissiers D'Argentine, d'Uruguay, du Paraguay et du Brésil sur le thème : « l'intervention de l'huissier de justice dans le droit de la famille et dans les ménages ».

Ce thème avait été choisi par nos interlocuteurs

argentins. Ainsi pendant deux journées dans les chaînes montagneuses reculées des environs de Cordoba. Jean-Paul SPINELLI, Bernard MENUT, Dominique ABADIE, René DUPERRAY ont présenté, sous la forme de six séances de travail le rôle de l'huissier de justice dans le domaine de l'exécution et de la famille (pension alimentaire) puis dans le domaine de l'exécution sur les personnes (expulsion, reprise d'enfants) et enfin dans le régime de la preuve (constat) toute la diversité de l'activité de l'huissier de justice dans le secteur particulièrement sensible du droit de la famille.

Les allocutions de clôture, l'une du président ISNARD, ouverte vers la coopération et l'évolution du statut, l'autre appelant aux élans de fraternité et à l'immobilisme du secrétaire Victor MENDIBIL, créèrent quelques confusions, voire

un certain malaise.

Heureusement qu'à la conclusion et à la faveur de quelques tête à tête le résultat devait s'avérer en définitive positif avec la décision des huissiers argentins de :

- créer une branche dotée d'une certaine autonomie des huissiers de justice au sein de l'organisation Bonaerense (organisation syndicale des membres du corps judiciaire de la province de Buenos Aires)
- Créer une école de formation des huissiers de justice.

L'Argentine est en Amérique du Sud un grand pays, même si les circonstances actuelles entretiennent le doute. Il n'en demeure pas moins que sous son influence, bien des choses peuvent évoluer dans cette partie de l'Amérique du Sud.

Buenos Aires /Cordoba 25/28 September 2002

Four days for a plethora of meetings and an international seminar

The delegation from the Internationale Union which went to Argentina had a dual mission:

- *To respond to a series of meetings planned with the highest legal, political and professional authorities in the land*
- *To lead an international seminar in Cordoba.*



Presidential Palace called "Pink palace"

Palais de la Présidence de la République dit Palais Rose

The delegation from the Union Internationale which went to Argentina had a dual mission:

- To respond to a series of meetings planned with the highest legal, political and professional authorities in the land
- To lead an international seminar in Cordoba.

The visit of the Union Internationale to Argentina had been carefully prepared by the members of the Bonarense association, its general secretary Victor Mendibil and the two bailiff secretaries Gabriel ROSSI and Manuel FASANO

The delegation from the Union Internationale which went to Argentina had a dual mission:

- To respond to a series of meetings planned with the highest legal, political and professional authorities in the land.



Parlement seat at Buenos Aires
Siège du Parlement à Buenos Aires

- To lead an international seminar in Cordoba. The visit of the Union Internationale to Argentina had been carefully prepared by the members of the Bonaerense association, its general secretary Victor MENDIBIL and the two bailiff secretaries Gabriel ROSSI and Manuel FASANO.

It has to be said that in a few months the relations between the Union and Argentinian bailiffs have intensified because these four days came after a previous seminar organised in 2001, Argentinian participation in the Journées de Paris 2001 and Argentina joining the Union at the permanent council in Rome in the month of May.

The interviews were at political, university and professional level.

What came out of all the meetings, notably with the Secretary of State for Justice in Buenos Aires, the eminent representatives of the Senate (Marcelo DIPIETRO, chairman of the human rights association) of the Parliament (Mr Carlos RAIMUN) is that Argentina is – as everyone knows – going through a very disturbed economic period which has caused complete upheaval in the country's situation. The impression is that everything has stopped functioning. One understands that there was a before the crisis, then the present situation, with the only prospect being that of getting out of the current morass... But when?

Everything in this country is influenced by the crisis: projects, reforms, commitments. Everything is stuck. One has the sensation that a sort of intermediate era has opened and no-one knows when it will end. Meantime, the Argentinians are open to abroad and show keen curiosity in international events and, outside the politico-economic field, there is in this country a real interest in the evolution of law.

As regards bailiffs, it should be pointed out that our Argentinian colleagues carry out the same activities as bailiffs in France, Benelux, etc, but they are civil servants.

Argentinian bailiffs are attracted by the French organisation of training. To that end, they are studying means of creating a school similar to the French Ecole Nationale de Procédure. As regards the change of status, the official line of the union representatives is the "status quo"... But can the country resist the sirens of liberalism with, on the one hand, a considerable number of colleagues who would like to change to independent status and authorities who do not seem sealed off to privatisation of the profession. However, Argentina is a federal state and in such circumstances reforms are always complicated.

The seminar in Cordoba was an opportunity to bring together for the first time bailiffs from Argentina, Uruguay, Paraguay and Brazil on the theme: "intervention by the bailiff in family law and in households". This theme had been chosen by our Argentinian contacts. Thus for two days in the mountain chains set back in the surroundings of Cordoba, in six working sessions Jean-Paul SPINELLI, Bernard MENUT, Dominique ABADIE and René DUPERRAY presented the role of the bailiff in enforcement and the family (alimony) then in the field of enforcement on persons (eviction, taking of children) and finally the system of proof (report) all the variety of the activity of the bailiff in the particularly sensitive sector of family law.

The closing speeches, one from chairman ISNARD, open to cooperation and a change in status, the other calling on the momentum of fraternity and stand-pattism from the secretary Victor MENDIBIL, created some confusion, and even a certain discomfort.

Fortunately at the conclusion and after a few head-to-head discussions, the result ultimately came out positive with the decision of the Argentinian bailiffs to:

- Create a branch endowed with a certain autonomy of bailiffs within the Bonaerense organisation (union organisation of members of the judicial body of the province of Buenos Aires)
 - Create a training school for bailiffs.
- Argentina is in South America, a big country, even if current circumstances lead one to doubt it. Still, under its influence, many things could change in this part of South America.

SEMINAIRE DE LA HAVANE

des 13 et 14 Juin 2002

Sous l'égide de l'Institut de Droit comparé cubano-français et de l'UIHJ – dirigé par Me Dominique HECTOR, un personnage qui nous est cher à l'Union-, un colloque de formation a eu lieu les 13 et 14 Juin 2002 à La Havane à CUBA.

Ce colloque destiné aux magistrats du Tribunal Suprême Populaire de La Havane était consacré à l'exécution des jugements dans l'espace économique et l'U.I.H.J. était conviée à en assurer l'animation.

La délégation française était conduite par :

-Maître Jacques ISNARD, Président de l'U.I.H.J.
-Maître Abel-Didier PANSARD, Président de l'ENP

- Maître Dominique ARIBAUT-ABADIE, membre de l'U.I.H.J.

- Maître Anne KERISIT, membre de l'U.I.H.J. et collaboratrice de l'ENP

Inauguré par le Dr. Ruben Regio Ferro, président du tribunal suprême populaire, cette manifestation prévue initialement sur trois jours a été réduite à deux jours pour cause de grande manifestation nationale populaire dans tout le pays.

Ce séminaire était essentiellement orienté sur l'aspect économique de l'exécution. à Cuba, toutes les entreprises appartiennent à l'Etat mais l'entreprise est au cœur de l'actualité économique de l'Ile. Au regard de la philosophie générale de la réforme française des voies d'exécution de 1991, ce séminaire avait donc pour but de mettre en exergue les deux faces de l'exécution :

l'une dans son aspect positif en faveur de l'entreprise avec le recouvrement de ses créances, l'autre dans son cadre protecteur avec les dispositifs qui limitent les effets de l'exécution pour protéger le débiteur.

Ainsi furent donc mises en évidence par les représentants français toutes les mesures protectrices à l'exécution des biens de l'Etat (immunités d'exécution, insaisissabilité) avec toutefois les avancées françaises telles que l'astreinte administrative, l'évocation de l'intérêt

du patrimoine d'affectation et précisément de la clause de réserve de propriété.

Furent évoquées également par les intervenants les procédures d'exécution en France (l'imbrication des différents acteurs, les fondements, les biens, les moyens, les saisies d'exécution et conservatoires...) pour faire ressortir toute leur efficacité pour l'entreprise désireuse d'obtenir paiement de son débiteur qui n'est pas forcément un commerçant et qui peut présenter de sérieuses menaces d'insolvabilité.

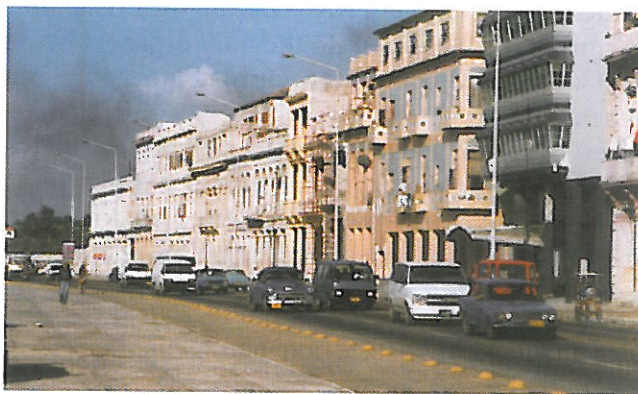
Dans cette optique, Maître PANSARD a effectué une rapide présentation de l'huissier de justice, agent professionnel d'exécution et de proximité, et auxiliaire du juge.

Maître KERISIT a évoqué les procédures simplifiées telle que l'injonction de payer parfaitement applicable dans le système judiciaire cubain comme moyen de recouvrement rapide pour les entreprises.

Maître ARIBAUT-ABADIE a présenté la clause de réserve de propriété.

Maître ISNARD a enfin conclu par un aperçu général de la mondialisation du droit processuel et du droit de l'exécution.

A l'issue de ce colloque, un débat intense a permis aux magistrats cubains d'éclairer leurs connaissances sur le droit de l'exécution français. Les nombreux magistrats présents ont reçu des mains de Maître ISNARD et des organisateurs de la Cour Suprême un diplôme attestant leur participation à cette manifestation.



Boulevard du Malecon à la Havane
Boulevard of Malecon - Havana

SEMINAR IN HAVANA,

June 13 and 14, 2002

Under the aegis of the Franco-Cuban Institute of Comparative Law and the UIHJ – directed by Mr Dominique HECTOR, a person who is dear to us at the union – a training seminar was held on June 13 and 14, 2002 in Havana, CUBA. This seminar intended for magistrates of the Supreme People's Court of Havana was devoted to the enforcement of rulings in the economic area and the U.I.H.J. Was invited to run it.

The French delegation was led by:

- Maître Jacques Isnard, Chairman of the U.I.H.J.
- Maître Abel-Didier PANSARD, Chairman of the ENP
- Maître Dominique ARIBAUT-ABADIE, member of the U.I.H.J.
- Maître Anne KERISIT, member of the U.I.H.J. and employee of the ENP.

Opened by Dr. Ruben Regio Ferro, chairman of the Supreme People's Court, this event, initially planned for three days was reduced to two days because of a great popular national event throughout the country.

This seminar concentrated essentially on the economic aspect of enforcement.

In Cuba, all companies belong to the State, but the company is at the heart of the current economic



*Manufacture of cigar
Fabrication des cigares*

situation of the island. Given the general philosophy of the French reform of enforcement methods in 1991, the purpose of this seminar was to show the two faces of enforcement :

One, the positive aspect in favour of the company with the recovery of debts, The other, the protective framework which limits the effects of enforcement to protect the debtor.

Thus the French retives brought out all the protective measures for enforcement of State assets (immunity from enforcement, exemption from attachment) with however French advances such as administrative penalty, evocation of the advantages of a special-purpose fund and specifically the reservation of ownership clause.

Also raised by the speakers were enforcement procedures in France (the involvement of various players, justification, assets, means, preventive Attachments and seizures, etc.) to bring out all their effectiveness for a company wishing to obtain payment from its debtor, which is not necessarily a shopkeeper and may present serious risks of insolvency.

With this in mind, Maître PANSARD gave a quick presentation of the Bailiff, professional enforcement agent and auxiliary of the court.

Maître KERISIT discussed simplified procedures such as the injunction to pay which is perfectly applicable in the Cuban legal system as a quick recovery method for companies.

Maître ARIBAUT-ABADIE presented the reservation of ownership clause.

Maître ISNARD concluded with a general glimpse of the globalisation of procedural and enforcement law.

Following this seminar, an intense discussion enabled the Cuban magistrates to clarify their knowledge of French enforcement law.

The numerous magistrates present received from the hands of Maître ISNARD and the organisers of the Supreme Court a diploma certifying that they participated in this event.

Institut cubano-français de droit comparé de la Havane
Séminaire des 22 /24 janvier 2003

« L'introduction du procès »

L'Institut cubano-français de droit comparé de La Havane, récemment créé à l'initiative des gouvernements de Cuba et de la France, fleure bon les huissiers de justice et l'Union Internationale.

Cet institut, en effet est co-dirigé par Miguel Angel GARCIA et Dominique HECTOR, l'une des figures de l'UIHJ (ancien secrétaire du bureau) qui a participé des années durant au sein de l'Union à une multitude d'actions à travers le monde pour promouvoir notre profession et l'image de l'Union Internationale.

La création de cet institut est le fruit d'une longue histoire au départ de laquelle on trouve le premier séminaire international organisé à La Havane en 1995 avec la participation de l'Union représentée alors par le président Isnard, Dominique Aribaut et Dominique Hector, accompagnés de Mme Catherine Sargenti, juge de l'exécution à Pointe à Pitre.

L'institut cubano-français est installé au cœur de La Havane dans un immeuble qui abrite la Fiscalia. On y trouve un ensemble de locaux vastes et parfaitement fonctionnels et une Bibliothèque déjà copieusement garnie à la qualité

de laquelle Dominique Hector veille d'un soin jaloux.

Depuis son inauguration, il y a quelques six mois, les lieux ont été le théâtre de nombreux séminaires animés par des experts éclectiques intervenant sur des thèmes extrêmement variés (droit fiscal, douanes, droit des affaires, droit Pénal...).

Il va de soi que le domaine particulier du droit judiciaire ainsi que les procédures d'exécution ne pouvaient être occultés, eu égard à la personnalité du co-directeur français.

C'est donc à un tandem constitué, à l'invitation de l'institut, de Me Isnard et de Mme Natalie Fricero, professeur à la faculté de droit de Nice qu'il incombait de défendre le « pavillon » des processualistes dans le cadre d'un séminaire ouvert à un groupe particulièrement éclairé de spécialistes cubains au rang desquels figuraient magistrats, avocats, étudiants et Mr Narcisse Cobo, président de la Salle économique du Tribunal Suprême.

*Le Capitol de
la Havane*

*The Capitol
of Havana*



Durant les trois journées (23/25 janvier) de rencontres, sur le thème de « l'introduction du procès », experts et auditeurs abordèrent les multiples aspects du sujet sous la forme d'études comparées étendues bien au delà des seuls droit cubain et français. Ainsi furent soumis au feu des analyses et commentaires :

Le droit communautaire européen, la Convention de La Haye du 25 novembre 1965, les accords bilatéraux... Bref un considérable échange d'idées et de réflexions riche

d'informations et propice à raffermir les liens tissés depuis de longues années déjà entre les universitaires, les praticiens français et l'UIHJ.

Il est à observer que cette action s'inscrit encore dans le cadre de l'accord de coopération signée entre les autorités cubaines et l'UIHJ EN 1999 ce qui, en l'occurrence, offrit la possibilité de retrouver le professeur Delio Carreras auteur – les participants du congrès d'Athènes en ont conservé un profond souvenir- d'une remarquable intervention lors de ce congrès.

Franco-Cuban Institute of comparative law of Havana Seminar of January 22 /24, 2003

"Introduction of the trial"

The Franco-Cuban Institute of comparative law of Havana, recently created on the initiative of the governments of Cuba and France, smells of bailiffs and the Union Internationale.

This institute is co-managed by Miguel Angel GARCIA and Dominique HECTOR, one of the figures of the UIHJ (former secretary of the bureau) who for years participated within the Union in a multitude of actions around the world to promote our profession and the image of the Union Internationale. The creation of this institute is the fruit of a long story which began with the first international seminar organised in Havana in 1995 with the participation of the Union represented by chairman Isnard, Dominique Aribaut and Dominique Hector, accompanied by Mrs Catherine Sargenti, enforcement judge at Pointe à Pitre.

The Franco-Cuban Institute is located in the heart of Havana in a building which holds the Fiscalia. It has vast and perfectly functional premises and a library already well filled, and whose quality is watched over by Dominique Hector with a jealous eye.

Since its opening six months ago, the premises have been the location for numerous seminars run by eclectic experts speaking on very varied themes (fiscal law, Customs, business law, criminal law, etc).

It is obvious that the particular field of judicial law and enforcement procedures could not be excluded, given the personage of the French co-manager

It was therefore a duo consisting, at the Institute's invitation, of Me Isnard and Mrs Natalie Fricero, professor at the Nice law faculty, which had to defend the proceduralists' "camp" in a seminar open to a particularly enlightened group of Cuban specialists including magistrates, lawyers, students and Mr Narcisse Cobo, chairman of the Economic Section of the Supreme Court.

For the three days (January 23/25) of meetings, on the theme of "the introduction of the trial", experts and auditors covered the multiple aspects of the subject in the form of comparative studies extending well beyond Cuban and French law. Thus submitted to analysis were:

European community law, the Hague Convention of November 25, 1965, bi-lateral agreements... In short, a considerable exchange of ideas and considerations rich in information and strengthening the long-standing bonds between university lecturers, French practitioners and the UIHJ.

It is to be observed that this action is again in the context of the cooperation agreement signed between the Cuban authorities and the UIHJ in 1999 which, as it happened, provided the possibility of meeting again professor Delio Carreras, author – the participants in the Athens congress remember it well of a remarkable speech at that congress.



Conseil permanent 25 avril 2002 au CAIRE

L'huissier de justice dans l'espace africain...

Ce conseil permanent a débuté avec le discours d'accueil du président de l'association des huissiers de justice égyptiens et a été suivi du discours de Me Amor Chetoui, en sa qualité de délégué permanent et de celui du vice-ministre de la justice égyptien.

Puis Me Jacques Isnard, président de l'UIHJ, inspiré par l'ombre des pyramides, se plongeait dans son discours dans l'histoire des huissiers de justice.

Le président Isnard rappelait que la présence de l'UIHJ au Caire est significative. Elle démontre la volonté de l'Union d'étendre son action dans une partie de l'Afrique, le Moyen Orient, et du monde où sa présence est peu significative.

Outre plusieurs délégations d'Afrique déjà membres de l'Union, était présente pour la première fois une délégation du Liban conduite par Monsieur Natour, directeur de cabinet du ministre de la justice qui a dit être très touché par l'invitation dans laquelle il a constaté tout l'intérêt que l'Union porte au Liban.

Dans son pays, il existe un adage selon lequel un procès se gagne deux fois, une première fois au niveau des tribunaux et une deuxième fois au niveau des voies d'exécution, donc beaucoup de temps perdu. Il a ajouté : « c'est donc un intérêt majeur que d'apprendre et de bénéficier de votre expérience » et « il faut prôner une solidarité, une harmonie parce qu'aujourd'hui dans le monde il y a ce mouvement de mondialisation et, chose curieuse, on n'en parle qu'au niveau économique et financier. C'est capital et majeur mais il faudrait une harmonie avec le droit. Sans Etat de droit au niveau national ou international il n'y a pas d'équilibre ».

Me Amor Chetoui, en sa qualité de délégué permanent, a parlé du colloque de Rabat (Maroc) qui a réuni de très nombreux confrères marocains et algériens. Les sujets qui y ont été traités portaient sur les procédures d'exécution et leurs modalités d'application, la déontologie et les sentences étrangères.

Il y a eu aussi des séminaires et des rencontres en Algérie, au Maroc et en Tunisie où le président



Echange de Cadeaux .

Le Pdt des huissiers égyptiens et le Pdt de l'UIHJ

Gift exchange The Egyptian president of bailiffs and the president of the International Union of Bailiffs

Isnard était présent ce qui témoigne de l'importance de l'activité développée dans ce secteur d'Afrique.

Le président Isnard enregistre avec beaucoup de satisfaction la volonté d'adhésion de ces pays à la convention de la Haye sur la transmission des actes judiciaires. Il rappelle que cette convention est essentielle pour la transmission des actes et donc pour une meilleure efficacité de la justice. Me Honoré Aggrey, secrétaire permanent pour les pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest, rappelle encore que la formation est le maître mot de la zone OHADA. Cette région de l'Afrique axe toutes ses démarches sur la formation. Cette région a le grand avantage d'appartenir à une zone qui a mis en place des textes communs qui ont facilité énormément la tâche des huissiers de justice dans cette zone.

Dès janvier une session de formation s'est déroulée à Niamey au Niger, ce qui a permis aux confrères de cette région de prendre conscience de l'importance des textes de l'OHADA. Le président de l'Union était présent, ainsi que des

conférenciers de l'Ecole Nationale de Procédure française.

Johan Fourie, délégué permanent, pour les pays de l'Afrique Australe, indique que l'instabilité politique de cette région de l'Afrique est un handicap pour permettre des progrès dans ces pays, mais il se dit optimiste pour l'avenir des pays regroupés au sein de la SADC.

Avec l'Ouganda, le Malawi, la Namibie et le Kenya la communication est difficile mais c'est pour des raisons financières ou politiques. En ce qui concerne l'Angola et la République démocratique du Congo il y a des possibilités d'ouverture et au Zimbabwe une démarche a été entreprise pour qu'une délégation puisse s'y rendre.

Le président Isnard remercie les secrétaires pour le travail qu'ils effectuent ; il rappelle les tentatives qui ont été faites pour mettre en place une formation appropriée aux besoins ; il indique également qu'il existe maintenant un règlement de l'UFOHJA 5Unit2 de Formation des huissiers de justice africains) avec un conseil de direction qui

établit les programmes et le calendrier des conférences et fixe le pays où elles se déroulent. Actuellement, cette formation est dispensée aussi bien par des conférenciers africains que par des conférenciers français avec la collaboration de l'Ecole Nationale de Procédure française. Mais le but à atteindre est la mise en place d'un corps de formateurs totalement africain.

Pour terminer le conseil permanent, le président Isnard s'exprime en ces termes « J'ai eu un réel plaisir avec les membres du bureau à venir ici, en Egypte, porte du Moyen-Orient. La contribution du Liban est importante. J'ai été très sensible à l'accueil réservé par nos confrères égyptiens et à la parfaite organisation.

Nous avons bien travaillé, hier en commission, aujourd'hui à ce conseil permanent avec un ordre du jour chargé.

Je suis content et ravi car les conseils permanents africains sont de plus en plus denses. C'est la démonstration de la vie de l'Afrique. Merci à l'Afrique, merci aux huissiers de justice africains ».

The bailiff in Africa...

CAIRO Permanent council, April 25, 2002

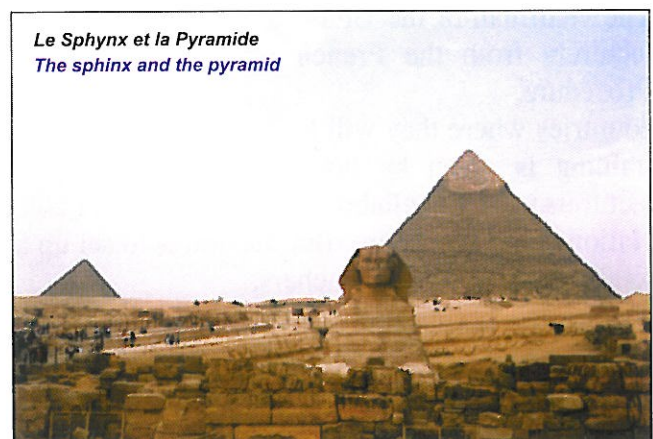
This permanent council began with the welcoming speech from the chairman of the association of Egyptian bailiffs, followed by a speech from Me Amor Chetoui, in his capacity as permanent delegate, and that of the Egyptian vice-minister of justice.

Then Me Jacques Isnard, chairman of the UIHJ, inspired by the shadow of the pyramids, plunged into his speech on the history of bailiffs.

Chairman Isnard recalled that the presence of the UIHJ in Cairo was significant. It demonstrated the Union's determination to extend its action to part of Africa, the Middle East, and the world where its presence is not very significant.

Beyond several delegations from Africa which are already members of the Union, present for the first time was a delegation from Lebanon headed by Mr Natour, director of the office of the justice minister who said he was very touched by the invitation in which he observed the interest the Union showed in Lebanon.

In his country, there is a saying that a trial has to be won twice, once in the courts, and a second time through enforcement, thus much time is lost. He added, "There is therefore a major advantage in



*Le Sphinx et la Pyramide
The sphinx and the pyramid*

Learning and benefiting from your experience," and "we must promote solidarity and harmony, because today in the world there is this movement of globalisation, and strangely, it is only spoken of at the economic and financial level. That is important, but there must be a harmony with the law. Without law at national or international level there is no balance".

Me Amor Chetoui, in his capacity as permanent delegate, spoke about the symposium in Rabat (Morocco) which brought together very many Moroccan and Algerian colleagues. The subjects discussed concerned enforcement procedures and their methods of application, ethics and foreign rulings.

There were also seminars and meetings in Algeria, Morocco and Tunisia which chairman Isnard attended, which testifies to the importance of the activity developed in that part of Africa.

Chairman Isnard noted with much satisfaction the desire of these countries to join the Hague convention on transmission of legal instruments. He recalled that this convention was essential to the transmission of instruments and thus more effective justice.

Me Honoré Aggrey, permanent secretary for the Central and West African countries, recalled that training is the keyword for the OHADA zone. This region of Africa bases everything on training. This region has the great advantage of belonging to a zone which has implemented common texts which have greatly facilitated the task of bailiffs in this zone.

In January a training session was held at Niamey in Niger, which enabled colleagues from this region to be aware of the importance of the OHADA texts. The chairman of the Union was present, as were lecturers from the French Ecole Nationale de Procédure.

countries where they will be held. At present this training is given by both French and African lecturers with the collaboration of the French Ecole Nationale de Procédure. But the aim is to set up a totally African body of teachers.

To end the permanent council, chairman Isnard expressed himself in these terms. "It has been a

Real pleasure for me to come here, with the members of the bureau, to Egypt, gateway to the Middle East. The contribution of Lebanon is important. I have greatly appreciated the welcome from our Egyptian colleagues, and the perfect organisation.

We have worked well, yesterday in committee, today in this permanent council, with a heavy agenda.

I am pleased and delighted because the African permanent councils are more and more populated. It is a demonstration of the life of Africa. Thank you to Africa, thank you to the African bailiffs".

Johan Fourie, permanent delegate for the countries of Southern Africa, indicated that the political instability of that part of Africa is a handicap to progress in those countries, but he said he was optimistic for the future of the SADC countries.

With Uganda, Malawi, Namibia and Kenya communication is difficult, but this is for financial or political reasons. As regards Angola and the Democratic Republic of Congo there are possibilities for an opening, and action has been undertaken for a delegation to visit Zimbabwe.

Chairman Isnard thanked the secretaries for the work they do; he recalled the attempts that had been made to implement training appropriate to needs; he also indicated that there is now a regulation of the UFOHJA 5Unit2 de Formation des Huissiers de Justice Africains) with a management council which establishes the programmes and schedules of conferences and the



*The Lebanese delegation
La délégation libanaise*

